

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1273

11 juin 2011

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	61077	JPF Pétange Immobilier S.à r.l.	61083
AIG Highstar Capital II Ocean Star Luxembourg S.à r.l.	61070	Kalitea S.A.	61082
Bonappart	61064	KHEPHREN Daux Invest S.C.A.	61086
B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G.	61081	Kud S.à r.l.	61082
Cadalux Communications S.à r.l.	61072	Lac Holding S.à r.l.	61085
CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l.	61091	L'Arkentiel Dore S.à r.l.	61094
CETP II Foundry S.à r.l.	61075	Laurada S.A.	61104
Compostilla Re S.A.	61096	Luxglobal Trust Services S.A.	61085
Cre Actif	61102	Lyoness Cashback S.A.	61085
Dinvest Access	61101	Magi Investissements S.A.	61102
EATG Sàrl	61061	MA.GI.KI.ZO. Holding S.A.	61101
Elberton Properties S.A.	61061	Maïté-Immobilière S.à r.l.	61083
Estrella Investments S.à r.l.	61058	Matterhorn Brig S.à r.l.	61102
Eurofins Environmental Testing LUX	61058	Modern Treuhand S.A.	61084
Eurofins Pharma Lux	61062	New Stream AG	61069
Eurofins Support Services LUX	61060	Oxygene Yachts S.à r.l.	61089
Eurofins Ventures Lux	61060	Ralt S.A.	61067
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	61067	R-Control Désinfections S.A.	61088
Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.	61068	REU Lux 1 S.à r.l.	61089
Göta Re S.A.	61068	Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.	61068
Göta Re S.A.	61067	Rubicon Finance Lux S.à r.l.	61076
Hao Investment S.A.	61069	Scheme Lux S.à r.l.	61083
HC Investissements V S.à r.l.	61069	S.E.C. Luxembourg S.A.	61064
HRE Immobilière S.A.	61076	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	61093
Isa Investments S.A.	61094	True Holding 1 S.C.A.	61097
JA Luxembourg S.à r.l.	61076	Veranda-Lux S.A.	61096
		Weelkes Holding S.à r.l.	61082
		York Global Finance 50 S. à r.l.	61085

Estrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.454.294,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046531/11.

(110052835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Environmental Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

L'an deux mille onze, le 1^{er} avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Environmental Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au mémorial C numéro 220 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122860.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE (234.960) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 29.370.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Augmentation de capital de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 29.370.000,-) à TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLE QUARANTE (5.040) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport en nature de VINGT-ET-UN MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (€ 21.700.000,-) dont SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 630.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 21.070.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital par l'apport autre qu'en numéraire de:

- la totalité des actions composant le capital social de la société de droit français Eurofins Hydrologie France Holding SAS

3. - Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4. - Modification de l'article 12 des statuts de la société.

5. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 29.370.000,-) à TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 630.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLE QUARANTE (5.040) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par apport en nature de VINGT-ET-UN MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (€ 21.700.000) dont SIX CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 630.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 21.070.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Et à l'instant est intervenu Monsieur Luca COZZANI, pré-qualifié, agissant au nom et pour le compte de l'associé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après signature «ne varietur», restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à toutes les CINQ MILLE QUARANTE (5.040) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune. Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement par un apport en nature fait par le souscripteur, consistant en l'apport de:

- 100% des actions composant le capital social de la société de droit français Eurofins Hydrologie France Holding SAS pour un montant de € 21.700.000.

Lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le conseil de gérance ainsi que par l'expert comptable Monsieur Hervé Rousselot, demeurant à F-44100 Nantes, 20 boulevard Emile Romanet, lequel rapport conclut comme suit:

«En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 21.700.000 euros n'est pas surévaluée et est au moins égale au montant des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de «Eurofins Hydrologie France Holding SAS» à la société «Eurofins Environmental Testing LUX», a été rapportée au notaire instrumentant par des stock transfer form dûment signées.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLIONS D'EUROS (€ 30.000.000,-) représentée par DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

”La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cozzani, M. Rabbat, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/2011/4425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046536/103.

(110052598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046555/10.

(110052818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Eurofins Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.149.

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société à responsabilité limitée "Eurofins International Holdings LUX", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

ici représentée par Monsieur Luca COZZANI, Group Tax Counsel du groupe Eurofins, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins Support Services LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1403 du 8 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153149.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Cozzani, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/2011/4431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046552/44.

(110052592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046559/11.

(110052813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010:-

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Elberton properties S.A.

Référence de publication: 2011048035/32.

(110053801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

L'an deux mille onze, le 1^{er} avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Pharma LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 221 du 21 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122863.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Luca COZZANI, demeurant professionnellement à B-1950 Kraainem, 455, Chaussée de Malines.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Myrna RABBAT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE (393.760) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 49.220.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 49.220.000,-) à CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (€ 50.000.000,-) par la création et l'émission de SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport en nature de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 92.575.224,05-) dont SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 780.000,-) seront alloués au capital social et QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 91.795.224,05-) seront alloués à la prime d'émission.

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital par l'apport autre qu'en numéraire de:

- la totalité des actions composant le capital social de la société de droit français Eurofins Pharma France Holding SAS
- une créance d'un montant de SOIXANTE-DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 72.275.224,05-)

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Modification de l'article 12 des statuts de la société.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de son montant actuel de QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 49.220.000,-) à CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (€ 50.000.000,-) par la création et l'émission de SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par apport en nature de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 92.575.224,05-) dont SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 780.000,-) seront alloués au capital social et QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 91.795.224,05-) seront alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Et à l'instant est intervenu Monsieur Luca COZZANI, préqualifié, agissant au nom et pour le compte de l'associé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après signature «ne varietur», restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à toutes les SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE (6.240) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune. Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement comme suit:

1. incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de SOIXANTE- DOUZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE EUROS ET ZÉRO CINQ CENTS (€ 72.275.224,05-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Pharma LUX», préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence. Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2011 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

2. un apport en nature fait par le souscripteur, consistant en l'apport de:

- 100% des actions composant le capital social de la société de droit français Eurofins Pharma France Holding SAS pour un montant de € 20.300.000.

Lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le conseil de gérance ainsi que par l'expert comptable Monsieur Hervé Rousselot, demeurant à F-44100 Nantes, 20 boulevard Emile Romanet, lequel rapport conclut comme suit:

«En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 20.300.000 euros n'est pas surévaluée et au moins égale au montant des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de «Eurofins Pharma France Holding SAS» à la société «Eurofins Pharma LUX», a été rapportée au notaire instrumentant par des stock transfer form dûment signées.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (€ 50.000.000,-) représentée par QUATRE CENT MILLE (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

”La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 7.000,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Cozzani, M.Rabbat, P.Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/2011/4429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046548/113.

(110052594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de « S.E.C. LUXEMBOURG S.A. » (« la Société ») prises à l'unanimité le 1^{er} avril 2011 à 11h20 au siège social

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renommer comme administrateurs de la Société:

1. M. Francesco D'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme, Italie et demeurant à Luxembourg, 40, rue Rollingergrund à L-2440 Luxembourg;

2. Mr Lars Nilsson, né le 24 décembre 1956 à Hassleby, Suède et demeurant à Vattugatan 15, à S - 111 52 Stockholm;
et

3. Mme. Asa Bladin, née le 12 septembre 1967 à Nyköping, Suède et demeurant à Östermalmsgatan 97, S - 114 59 Stockholm

Leur mandat sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2012.

Résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 10.734, 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg

Le mandat du commissaire sera renouvelé lors de l'assemblée des actionnaires de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.E.C. LUXEMBOURG S.A.

Etude d'Avocats S. LE GOUEFF

Le mandataire

Référence de publication: 2011046776/26.

(110052560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Bonappart, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.960.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ghislaine SOISSON, employée privé, née à Luxembourg, le 3 février 1975, demeurant à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Bonappart", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété, la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Ghislaine SOISSON, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch.
2. Madame Ghislaine SOISSON, employée privé, née à Luxembourg, le 3 février 1975, demeurant à L-1473 Luxembourg, 53, rue Jean-Baptiste Esch, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SOISSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1er avril 2011.

Référence de publication: 2011046429/123.

(110052814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'actionnaire unique en date du 15 mars 2011*

- La démission de MADAS S.à r.l. de son mandat de Gérant de la société est acceptée;
- LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau Gérant, avec effet au 15 mars 2011.

Le 15 mars 2011.

Certifié conforme

FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Gérant / Gérant

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2011046571/19.

(110052892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Ralt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.678.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2011

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas KRUCHTEN survenu le 12 septembre 2010.

Mr. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur et administrateur-délégué de la société. Ses mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Me René FALTZ né le 17 août 1953 à Luxembourg et Me Thomas Felgen né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, tous deux domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Server Group Europe S.A., ayant son siège social 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68574 a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011046760/20.

(110052715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
qui s'est tenue le lundi 28 mars 2011 à 15.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

* Ms. Maria Augustsson, demeurant Postgatan 8A, 411 13 Göteborg, Sweden

* Mr. Roland Rydin

* Mr. Fredrik Ståhle, demeurant Postgatan 8A, 411 13 Göteborg, Sweden

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011046599/21.

(110052789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'Administration tenu en date du 28 mars 2011*

1. Le Conseil d'Administration nomme Mme Maria Augustsson demeurant Postgatan 8A, 41 113 Göteborg, Suède, en qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

2. Délégation journalière

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est accordée

à:

Ms. Annika Forsgren

Postgatan 8A, 411 13 Göteborg

Sweden

et

Marsh Management Services Luxembourg S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011046600/24.

(110052896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.201.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047338/9.

(110053560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.025.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011

En date du 4 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Luc HANSEN et Pierre LENTZ en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Riaz VALANI, né le 1^{er} septembre 1976 en Californie, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°301 Mission Street Unit 50A, 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et,

- de nommer Monsieur Benoit BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Monsieur Riaz VALANI
- Monsieur Benoit BAUDUIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Rubicon Austria 1 Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011048219/25.

(110053754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Hao Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.799.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61529 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011046611/10.

(110052842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

HC Investissements V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 140.263.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique de HC Investissements V S.à r.l. (la Société) que le siège de la Société établi au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle a été transféré au L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset, et ce avec effet au 11 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

HC Investissements V S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011046614/16.

(110052840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

*Auszug aus der ausserordentlichen Hauptversammlung
der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. März 2011*

Die Aktionäre der Gesellschaft haben in der am 29. März 2011 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abbestellung von Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., abgekürzt OPTIO, mit Gesellschaftssitz in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 97.326 als Rechnungsprüfer der Gesellschaft;

2. Bestellung von PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 65.477 als neuer Rechnungsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung zum 29. März 2011 bis zur ordentlichen Jahreshauptversammlung die sich im Jahr 2013 zusammenfinden wird;

3. Bestellung mit Wirkung zum 29. März 2011 von:

- Herr Dmitri MAZUROV, geboren am 25. Januar 1976 in Kasachstan, wohnhaft in Minskaya Str. 1g-2-215, 119590 Moskau, Russland,

- Herr Mikhail L. BERESHCHANSKIY, geboren am 21. October 1967 in Russland, wohnhaft in 20, 6km Starogo Tolskogo trakta 20, 625047 Tyumen, Russland,

als neue Verwaltungsratsmitglieder mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, welche in Verbindung mit der Jahresbilanz für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2012 endet, steht, gehalten wird.

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. April 2011.

Référence de publication: 2011047483/28.

(110053295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

AIG Highstar Capital II Ocean Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.798.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of January,
before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AIG Highstar Capital II Ocean Star Luxembourg, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.798 (the Company). The Company has been incorporated on the 15th day of July two thousand and five pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1394 of the 15th of December two thousand and five.

There appeared

"AIG Highstar Capital II Ocean Star (Gibraltar) Limited", a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Companies Registry of Gibraltar under number 94956 (the Shareholder)

hereby represented by Me Nuria Martin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 13th day of January two thousand and eleven.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholder holds 100% of the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 6. Discharge to the managers of the Company;
 7. Miscellaneous.
- III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholder resolve to appoint I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Liquidator, in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholder resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties from the date of their appointment until the date hereof.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze janvier,

par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIG Highstar Capital II Ocean Star Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.798 (la Société). La Société a été constituée le quinze juillet deux mille cinq suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1394 du 15 décembre 2005.

A comparu

"AIG Highstar Capital II Ocean Star (Gibraltar) Limited", une société organisée selon les lois de Gibraltar avec siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 94956 (l'Associé),

représentée par Me Nuria Martin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 janvier deux mille onze.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de I.L.L. Services S.à r.l., avec adresse professionnelle à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
6. Décharge aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
7. Divers.

III. L'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer I.L.L. Services S.à r.l., comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de donner décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. MARTIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3045. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011047942/136.

(110053885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Cadalux Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.965.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Nicolas SCHWEICH, commerçant, né à Luxembourg, le 10 mars 1961, demeurant à L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté.

2) Madame Marguerite Marthe BARTOLÉ, épouse de Monsieur Nicolas SCHWEICH, sans état, née à Luxembourg, le 25 novembre 1966, demeurant à L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CADALUX COMMUNICATIONS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet directement ou indirectement:

- la vente et la distribution via internet et tout autre réseau électronique et de communication de produits et services divers consistant notamment en la vente d'abonnements et d'accès à des produits multimédia; la gestion de serveurs pour son usage propre ou pour compte de tiers;
- la gestion de publicité et d'outils marketing pour son usage propre ou pour compte de tiers;
- la gestion et le développement de programme d'affiliation de webmasters et réseaux de distributions pour compte propre ou pour compte de tiers;
- l'encaissement et la gestion des recettes ainsi que la gestion des différents moyens de paiement utilisés pour son compte ou pour compte d'autres sociétés;
- la gestion des relations avec les banques, pour ce qui concerne les contrats de vente à distance, et les opérateurs téléphoniques dans le monde entier;
- l'achat, la vente et la revente d'équipements informatiques et de logiciels;
- la gestion des fichiers clients et des abonnements; ainsi que
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'accomplissement de cet objet.

La Société a également pour objet la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable, en particulier en ce qui concerne les parts ou valeurs de société ayant ces mêmes activités.

La Société a également pour objet de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ou d'octroyer à toute société holding, filiale ou autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nicolas SCHWEICH, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Marguerite Marthe BARTOLÉ, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet

des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Marguerite Marthe BARTOLÉ, épouse de Monsieur Nicolas SCHWEICH, sans état, née à Luxembourg, le 25 novembre 1966, demeurant à L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté, gérante, et
 - Monsieur Nicolas SCHWEICH, commerçant, né à Luxembourg, le 10 mars 1961, demeurant à L-8020 Strassen, 2, rue de la Liberté, gérant.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SCHWEICH, M. M. BARTOLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1er avril 2011.

Référence de publication: 2011046466/144.

(110052857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 739.519,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.566.

Il résulte d'un contrat de transfert du 9 mars 2011 entre The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. (le «Cédant»), existant sous les lois du Luxembourg, CETP II Co-Invest S.à r.l. (le «Cessionnaire») existant sous les lois du Luxembourg et la Société, qu'une (1) part sociale de la Société a été transférée du Cédant au Cessionnaire comme suit:

- The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. 1 part sociale

Par ce transfert le Cessionnaire détient à présent 1 part sociale de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

CETP II Foundry S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011047105/18.

(110052667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

HRE Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.761.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2011 que AS Baltija Services Ltd, ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, a été élue commissaire en remplacement de ATC AUDITING S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046617/14.

(110052836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

JA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 142.785.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé en date du 23 mars 2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046637/15.

(110052834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Rubicon Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.738.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011

En date du 4 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Luc HANSEN et Pierre LENTZ en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Riaz VALANI, né le 1^{er} septembre 1976 en Californie, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°301 Mission Street Unit 50A, 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et,

- de nommer Monsieur Benoit BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Monsieur Riaz VALANI

- Monsieur Benoit BAUDUIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Rubicon Finance Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011048220/25.

(110053755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

hereby represented by its special attorney Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 17th of March 2011,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the abovementioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 17th of March 2011, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

An extract of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations: Premier Feuille

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;

- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300.000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");

- 60.000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");

- 300.000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED FORTY-FIVE EURO (€ 2.636.445.-), divided into one hundred seventy-five thousand seven hundred sixty-three (175.763) shares comprising:

- seventy-eight thousand two hundred fifty-one (78.251) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- seventy-eight thousand two hundred fifty-one (78.251) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SIX MILLIONS SEVEN HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.777.970.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 17th of March 2011, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of THREE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 3.600.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED FORTY-FIVE EURO (€ 2.636.445.-) to the amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FORTY THOUSAND FORTY-FIVE EURO (€ 2.640.045.-), by issuing:

- one hundred twenty (120) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- one hundred twenty (120) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of FIFTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 56.400.-) to raise it from its present amount of THIRTY-SIX MILLIONS SEVEN HUNDRED SEVENTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.777.970.-) to the amount of THIRTY-SIX MILLIONS EIGHT HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.834.370.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers the amount of THREE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 3.600.-) as well as the amount of FIFTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 56.400.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (Paragraph b).

(b) The Company has a share capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FORTY THOUSAND FORTY-FIVE EURO (€ 2.640.045.-), divided into one hundred seventy-six thousand and three (176.003) shares comprising:

- seventy-eight thousand three hundred seventy-one (78.371) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy-eight thousand three hundred seventy-one (78.371) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SIX MILLIONS EIGHT HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.834.370.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2011,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la précitée résolution prise en date du 17 mars 2011, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Un extrait de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mars 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.636.445.-), divisé en cent soixante-quinze mille sept cent soixante-trois (175.763) actions comprenant:

- soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-et-une (78.251) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-et-une (78.251) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.777.970.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 17 mars 2011, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (€ 3.600.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.636.445.-) à un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.640.045.-) par l'émission de:

- cent vingt (120) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- cent vingt (120) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 56.400.-) pour l'augmenter de son montant actuel de TRENTE-SIX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-

SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.777.970.-) au montant de TRENTE-SIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.834.370.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs le montant de TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (€ 3.600.-) ainsi que le montant de CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 56.400.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (Paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.640.045.-), divisé en cent soixante-seize mille et trois (176.003) actions comprenant:

- soixante-dix-huit mille trois cent soixante-et-onze (78.371) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix-huit mille trois cent soixante-et-onze (78.371) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.834.370.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2011. Relation: ECH/2011/491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045736/261.

(110051354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

B.P.G. Bau und Planungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.136.

Par la présente nous vous informons que nous résilions, avec effet immédiat à la date de la présente, du siège de la société BAU UND PLANUNGSGESELLSCHAFT A.G. (B.P.G. A.G.), RCS Luxembourg B 148136.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2011053306/9.

(110057486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Kalitea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.321.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 mars 2011*

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
KALITEA S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2011046638/16.

(110052829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Kud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.485.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.947.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046641/11.

(110052839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Weelkes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 157.355.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 4 avril 2011

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Christophe GAUL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de catégorie A, avec effet immédiat:

- Monsieur William James Sichko, né le 15 janvier 1954 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 1021, Puerta Del Sol DR., Las Vegas, Nevada 89138, Etats-Unis d'Amérique, pour une durée illimitée;
- Monsieur Scott Howard Randolph, né le 8 mai 1962 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 5740 Midnight Pass, F#206, Sarasota, FL 43242, Etats-Unis d'Amérique, pour une durée illimitée.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat:

- Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, pour une durée illimitée;
- Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, pour une durée illimitée.

L'associé unique approuve la disposition relative à la représentation de la Société, engageant celle-ci par la signature conjointe de tout gérant de la Société envers les tiers.

L'associé unique décide de transférer l'adresse du siège social du 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2011048296/27.

(110054189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

—
Rectificatif au dépôt L110052124 enregistré et déposé le 04/04/2011

Cet extrait remplace la précédente version publiée le 04/04/2011

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 mars 2011 que Monsieur Kurt Björklund, résidant professionnellement au 80 Pall Mall, UK-SW1 Y5ES, London, a cédé 74 parts sociales de la Société lui appartenant à Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited, agissant en qualité de Trustée du Frognal Trust, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, UK-GY1 3DA.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011046781/17.

(110052603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Maité-Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. JPF Pétange Immobilier S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.469.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1° Madame Jacqueline PARENTE, agent immobilier, née à Longwy (France), le 2 août 1957, demeurant à F-54400 Longwy, 7, rue Legendre (France);

2° Monsieur Patrick FILIPPETTI, conseiller commercial, né à Mont-Saint-Martin (France), le 13 octobre 1954, demeurant à F-54400 Longwy, 7, rue Legendre (France), ici représenté par Madame Jacqueline PARENTE, prénommée sous 1°, suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

3° Madame Marie-Thérèse PROSPERI, agent immobilier, née à Lyon (France), le 26 octobre 1958, demeurant à L-1948 Luxembourg, 76, rue Louis XIV.

Les comparants sous 1° et 2° déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIER JPF S.à r.l.», ayant son siège social à L-4761 Pétange, 161, route de Longwy, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.469 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 21 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2278 du 11 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, prénommé, le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 168 du 22 janvier 2008.

Madame Jacqueline PARENTE, prénommée sous 1°, déclare par les présentes céder cinquante (50) parts sociales qu'elle détient dans la société IMMOBILIER JPF S.à r.l. à Madame Marie-Thérèse PROSPERI, prénommée sous 3°, ici présent et qui accepte, au prix fixé entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Monsieur Patrick FILIPPETTI, prénommé sous 2°, déclare par les présentes céder cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société IMMOBILIER JPF S.à r.l. à Madame Marie-Thérèse PROSPERI, prénommée sous 3°, ici présent et qui accepte, au prix fixé entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Ensuite, Madame Jacqueline PARENTE, prénommée sous 1°, en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare accepter les susdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent que les cent (100) parts sociales de la société IMMOBILIER JPF S.à r.l. sont désormais détenues comme suit :

Madame Marie-Thérèse PROSPERI Cent parts sociales	100
Total : cent parts sociales	100

Ensuite, la comparante sous 3°, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société IMMOBILIER JPF S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société en « Maïté-Immobilière sàrl » et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui se lira comme suit :

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de 'Maïté-Immobilière sàrl'. »

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-4761 Pétange, 161, route de Longwy, vers L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui se lira comme suit :

Art. 2. (première phrase). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer la gérante unique actuelle, Madame Jacqueline PARENTE, comme gérant technique pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'associée unique nomme Madame Marie-Thérèse PROSPERI, prénommée sous 3^o comme gérant administratif pour une durée indéterminée.

La Société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacqueline Parente, Marie-Thérèse, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mars 2011. LAC / 2011 / 14636. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Tom Benning.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011046632/69.

(110052572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} avril 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la démission de M. Fredrik Sauter comme administrateur du Conseil d'Administration ainsi qu'en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
2. D'élire Melle Elin Sjöling, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;
3. D'accepter la démission de M. Torben Madsen comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
4. D'élire Melle Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
5. De réduire le nombre de délégués à la gestion journalière de la société de trois (3) à deux (2).

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 1st, 2011, it has been resolved the following:

1. To relieve Mr. Fredrik Sauter as a director of the board as well as to delegate the day-to-day management of the Company;
2. To elect Ms. Elin Sjöling, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as a new director of the board;

3. To relieve Mr. Torben Madsen in order to delegate the day-to-day management of the Company;
4. To elect Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg in order to delegate the day-to-day management of the Company;
5. To decrease the number of directors in order to delegate the day-to-day management of the Company from three (3) to two (2).

Référence de publication: 2011058384/27.

(110066070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Lac Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.360,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.637.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011046644/11.

(110052533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Lyoness Cashback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046653/10.

(110052877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'Administration du 17 février 2011*

Extrait rectificatif n° L110033221

Les membres du Conseil d'Administration de la société LuxGlobal Trust Services S.A. décident de confier le mandat de réviseur d'entreprises agréé du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 à la société Audit & Compliance S.à r.l, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.834.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011046661/16.

(110052827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

*Extrait du contrat de cession de
parts de la Société en date du 2 mars 2011*

En vertu du contrat de cession de parts signé en date 2 mars 2011, les parts de la société ont été transférées avec effet au 2 mars 2011 comme suit:

Plainfield Special Situations Master Fund Limited, a transféré 1.386 parts sociales à:

York Global Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 120.097 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Signatures
Mandataires

Référence de publication: 2011047751/17.

(110052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

KHEPHREN Daux Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.424.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KHEPHREN Daux Invest S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions («S.C.A.») régie par les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL»), sous le numéro B 153.424 et constituée suivant acte du 23 avril 2010 du notaire Maître Fränk MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 Juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial»), numéro n° 1368 (page 65.622). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du prédit notaire, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro n°1533 du 27 juillet 2010 (page 73558).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Izzate ZEYMOUSSI, avocat, demeurant professionnellement au 24, Avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédict liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les six cent cinquante cinq (655) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-), les huit cent soixante-quinze (875) actions ordinaires de classes B d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et l'action de commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée susdit.

III. L'assemblée a l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000.-) afin de le porter du montant actuel d'un million cinq cent trente et un mille euros (EUR 1.531.000.-) au montant de six cent cinquante-six mille euros (EUR 656.000.-), par l'annulation de huit cent soixante-quinze (875) actions de classe B (les «Actions ordinaires de Classe B»), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), à racheter par la Société à:

(i) M Jacques JACOB, né le 27 octobre 1944 à Tourcoing (France), résidant au 15, Drasop, B-1501 Buizingen, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(ii) M Jakob HENDRIK KROON, né le 17 mars 1947 à Huizen (Pays-Bas), résidant au 6, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(iii) M Jean-Marie SCHEPENS, né le 23 mai 1939 à Gand (Belgique), résidant au 105, rue Edouard Dewèze, B-7021 Havré, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(iv) M Stéfan RICHTER, né le 2 mai 1961 à Paris (France), résidant au 55, Bosveldweg, B-1180 Bruxelles, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(v) M Bernard MESTER, né le 11 août 1957 à Uccle (Belgique), résidant au 25, avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(vi) NATHAN INVEST S.A, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 15, rue du Prince Royal, B-1050 Ixelles, Belgique, dûment représentée par M Joël COLLIN, Directeur, résidant au 59, Drève de Linkebeek, B-1640 Rhode Saint Genèse, Belgique, actuellement détentrice de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(vii) M Yves DESCHENAUX, né le 4 février 1958, résidant professionnellement au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-),

(chacun ci-après désigné comme «Actionnaire de Classe B», ensemble les «Actionnaires de Classe B»),

les huit cent soixante-quinze (875) actions de classe B étant ainsi rachetées par la Société au prix total d'achat d'un million quatre-vingt-treize mille soixante et onze euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 1.093.071,62.-) (le «Prix d'achat») (représentant cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-) pour chaque Actionnaire de Classe B.-),

(le «Rachat»).

2. Modification de l'article 5 des Statuts suite au Rachat.

3. Divers.

L'assemblée générale reconnaît que:

(i) les Actionnaires de Classe B souhaitent sortir de la Société et qu'en conséquence, la Société devra racheter toutes huit cent soixante-quinze (875) Actions ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, émises par la Société et actuellement détenues par les Actionnaires de Classe B, à un prix d'achat d'un million quatre-vingt-treize mille soixante et onze euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 1.093.071,62.-), représentant un montant de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09) pour chaque Actionnaire de Classe B;

(ii) les comptes financiers de la Société au 28 février 2011 (les «Comptes Financiers») reflètent des fonds disponibles suffisants, de manière que le Rachat n'aura pas pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves de la Société que les lois luxembourgeoises et/ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000.-) afin de le porter du montant actuel d'un million cinq cent trente et un mille euros (EUR 1.531.000.-) au montant de six cent cinquante-six mille euros (EUR 656.000.-) par l'annulation de huit cent soixante-quinze (875) Actions ordinaires de Classes B (les «Actions ordinaires de Classes B»), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à racheter par la Société à:

(i) M Jacques JACOB, né le 27 octobre 1944 à Tourcoing (France), résidant au 15, Drasop, B-1501 Buizingen, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(ii) M Jakob HENDRIK KROON, né le 17 mars 1947 à Huizen (Pays-Bas), résidant au 6, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(iii) M Jean-Marie SCHEPENS, né le 23 mai 1939 à Gand (Belgique), résidant au 105, rue Edouard Dewèze, B-7021 Havré, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(iv) M Stéfan RICHTER, né le 2 mai 1961 à Paris (France), résidant au 55, Bosveldweg, B-1180 Bruxelles, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(v) M Bernard MESTER, né le 11 août 1957 à Uccle (Belgique), résidant au 25, avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles, Belgique, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(vi) NATHAN INVEST S.A, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 15, rue du Prince Royal, B-1050 Ixelles, Belgique, dûment représentée par M Joël COLLIN, Directeur, résidant au 59, Drève de Linkebeek, B-1640

Rhode Saint Genèse, Belgique, actuellement détentrice de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-);

(vii) M Yves DESCHENAU, né le 4 Février 1958, résidant professionnellement au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement détenteur de cent vingt-cinq (125) Actions ordinaires de Classe B à un prix d'achat de cent cinquante-six mille cent cinquante-trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-),

(chacun ci-après désigné comme «Actionnaire de Classe B», ensemble les «Actionnaires de Classe B»),

les huit cent soixante-quinze (875) actions de classe B étant ainsi rachetées par la Société au prix total d'achat d'un million quatre-vingt-treize mille soixante et onze euros et soixante-deux centimes d'euros (EUR 1.093.071,62) (le «Prix d'achat») (représentant cent cinquante-six mille cent cinquante trois euros et zéro neuf centimes (EUR 156.153,09.-) pour chaque Actionnaire de Classe B), des fonds disponibles de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société pour refléter la réduction du capital mentionnée dans la résolution précédente. L'article 5 paragraphe 3 des Statuts aura la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. Corporate Capital. "The Company has an issued share capital of six hundred fifty-six thousand Euros (EUR 656,000.-) divided into six hundred fifty-five (655) Class A Shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each and one (1) Management Share with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-)".

Version française:

Art. 5. Capital Social. «La Société a un capital social émis de six cent cinquante-six mille Euros (EUR 656.000.-), représenté par six cent cinquante-cinq (655) Actions de Classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000)».

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. A. DELAGARDELLE, I. ZEYMOUSSI, L. VENTURIN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14953. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047424/145.

(110053672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 67.965.

— EXTRAIT

Les actionnaires de la société R-Control Désinfections S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 16me février 2011 au siège social de la Société, ont décidé à l'unanimité de prendre des résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte de la résignation à partir du 17/02/2011 en qualité d'administrateur de Madame Barbara SOLLIE. L'assemblée décide d'accepter la résignation ainsi offerte.

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Martinus Adrianus Marinus SCHEEPERS, né le 6 Décembre 1969 à Oud en Nieuw Gastel, Pays-Bas et demeurant à NL- 3264 SB Nieuw Beijerland, Vroedschapstraat 1, et ce à partir du 17/02/2011.

Son mandat se terminera à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait conforme

Tom Lorré

Administrateur

Référence de publication: 2011046750/22.

(110052582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.558.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011

En date du 4 mars 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Luc HANSEN et Pierre LENTZ en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Riaz VALANI, né le 1^{er} septembre 1976 en Californie, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au n°301 Mission Street Unit 50A, 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et,

- de nommer Monsieur Benoit BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique et ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société est composé de:

- Monsieur Riaz VALANI

- Monsieur Benoit BAUDUIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

REU Lux 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011048222/25.

(110053734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Oxygene Yachts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.014.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Monsieur Raphael KREPSE, gérant de sociétés, né le 11 février 1967 à St Germain en Laye (F-78100), demeurant au 38, Rue des Trimarans F-34540 Balaruc les Bains (France)

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «OXYGENE YACHTS S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Huncherange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la construction et la réparation de tous véhicules nautiques, ainsi que toutes prestations de services et marketing événementiel liés à l'objet social.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir de leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social. La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur le procès verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription des parts

Les 100 (cent) parts représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

Monsieur Raphael KREPSE, précité	100,-parts sociales
Total:	100,-parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents (1.200,-) Euros

Assemblée générale

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Raphael KREPSE, né le 11 février 1967 à St Germain en Laye (F-78100), demeurant au 38, Rue des trimarans F-34540 Balaruc les Bains (France)

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique

2. Le siège social de la société est fixé au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. KREPSEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14120. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011048198/86.

(110054113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.350.

In the year two thousand and eleven, on the 18th day of the month of March,
Before, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Celsius European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered offices at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 125726,

Hereby represented by Mrs. Simone Schmitz, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given on 16th March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Celsius European Lux 5 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 25A Boulevard Royal, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number B 134.350 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 10 December 2007, published in the Mémorial C number 90 of 12th January 2008.

The appearing party, having recognized to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind.
4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Celsius European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2446 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 125726 as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company in the name and on behalf of the Company as it may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such party of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars,

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A compare:

Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 125726,

Représentée aux fins des présentes par Mme Simone Schmitz, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 Mars 2011.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être l'associé unique de Celsius European Lux 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de une cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 134.350 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, le 10 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 90 du 12 janvier 2008.

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
 2. Nomination d'un liquidateur;
 3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
 4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 125726, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescission, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engage envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à EUR

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. LAC/2011/13832. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046469/137.

(110052354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 146.366.

Par la présente, nous vous informons que Madame Johanna van Oort a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1^{er} mars 2011.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Rits / Björn Herberger

Référence de publication: 2011046789/12.

(110052778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Isa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.582.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Isa Investments S.A.

Référence de publication: 2011057943/32.

(110064999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

L'Arkentiel Dore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 46, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.947.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Licinio PEDROSA JORDAO, serveur, demeurant à L-2112 Howald, 46a rue du 9 Mai.

2. Monsieur Jorge Daniel MARTINS ALVES, machiniste, demeurant à L-3236 Bettembourg, 6 rue de la Gare

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "L'ARKENTIEL DORE S.à r.l".

Art. 2. Le siège social est établi à Oberkorn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Licinio PEDROSA JORDAO , prédit,	50 parts
2.- Monsieur Jorge Daniel MARTINS ALVES, prédit,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les futurs associés déclarent et reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous leur unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge Daniel MARTINS ALVES, prèdit.

Est nommé gèrant technique de la sociètè, pour une durèe indéterminèe:

Monsieur Licinio PEDROSA JORDAO, prèdit.

La sociètè est valablement engagèe en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gèrants.

L'adresse du siège social de la sociètè est établi à L-4571 Oberkorn, 46 rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passè à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pedrosa Jordao; Martins Alves; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2011. Relation: EAC/ 2011/ 3657. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046643/85.

(110052463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Compostilla Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le mardi 22, 2011 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 11.00 heures

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Miguel Temboury Molina, Président, résidant en Espagne

Eduardo Escaffi Johnson, Administrateur, résidant au Chili

Claude Weber, Administrateur, résidant au Grand-Duché de Luxembourg

Brian Collins, Administrateur, résidant au Grand-Duché de Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

L'assemblée nomme Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011047992/23.

(110053722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Veranda-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 30, Um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2011 à 10.00 heures

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

Monsieur Yves COOLS, administrateur et administrateur-délégué, né à Anvers (B), le 22.05.1968 et demeurant à L – 9689 Tarchamps, 13, An der Greschen

Madame Pascale GORRIS, administrateur, née à Willebroek (B), le 16.05.1970 et demeurant à L – 9689 Tarchamps, 13, An der Greschen

Monsieur Jean GORRIS, administrateur, né à Anvers (B), le 12.02.1948 et demeurant à B – 2627 Schelle, Jef Van Hoofstraat, 8

Le mandat du commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège social à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, est également reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011046857/22.

(110052702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

True Holding 1 S.C.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.917.

— STATUTS

L'an deux mille onze,

le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) «TRUE ENERGY GP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 159 225),

ici représentée par:

a) Monsieur Angelo LAZZARI, administrateur de sociétés, demeurant au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

b) Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, agissant en leur qualité de gérant de Catégorie A respectivement de Gérant de Catégorie B avec pouvoir de signature conjointe conformément aux dispositions de l'article dix-huit (18) des statuts de la société. «TRUE ENERGY GP S.à r.l.»;

2) «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), établie et ayant son siège social au 111 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 129 135),

ici représentée par:

Monsieur Angelo LAZZARI, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 25 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes à l'acte et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «TRUE HOLDING 1 S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et notamment dans le secteur des énergies renouve-

lable, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cinq cent mille euros (500'000.-EUR) représenté par cinq cents (500) actions divisées en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions de classe A ordinaires («Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale de mille euros (1'000. EUR) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par «TRUE ENERGY GP S.à r.l.», prénommée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

C. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, la société «TRUE ENERGY GP S.à r.l.», prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le quinzième jour du mois de juin à 08.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des statuts

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

E. Loi applicable

Art. 18. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire de la manière suivante:

Actionnaires	nombre d'actions souscrites
1) «TRUE ENERGY GP S.à r.l.», prénommée;	1 Action de Commandité
2) «IRIS FUND SICAV-FIS», prénommée;	499 Actions de Classe A

Le montant versé en numéraire de cinq cent mille euros (500'000.-EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à six (6) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012:

(i) Monsieur Isaac TRUZMAN, administrateur de sociétés, né à Melilla (Espana), le 25 avril 1959, demeurant à CH-6900 Lugano, Via L. Canonica 4;

(ii) Monsieur Angelo LAZZARI, administrateur de sociétés, né à Sarnico (Italie), le 30 août 1968, demeurant au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

(iii) Monsieur **Ciro MONGILLO**, administrateur de sociétés, né à Caiazzo (CE) (Italie), le 10 mai 1964, demeurant à I-21047 Saronno, via C. Miola 22 (Italie);

(iv) Monsieur **Michele CANEPA**, administrateur de société, né à Genova (Italie) le 23 novembre 1972, demeurant au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

(v) Monsieur **Roberto DE LUCA**, administrateur de société, né à Luxembourg, le 13 avril 197, demeurant au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

(vi) Madame **Orietta RIMI**, employée privée, née à Erice (Italie), le 29 septembre 1976 demeurant au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

2.- Le siège social de la société est établi au 111 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes à l'acte connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: **A. LAZZARI, O. RIMI, J.J. WAGNER.**

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4178. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): **SANTIONI.**

Référence de publication: 2011046048/227.

(110051346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Dinvest Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.889.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mesdames **Emmy Labovitch**, **Elaine Miskiewicz** et Messieurs **André Schmit** et **Daniel Van Hove** jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvé.

- L'élection de **Mr Shoab Khan** jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvée.

- Le renouvellement du mandat de **Deloitte S.A.**, 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, est approuvé.

A la date du 28 avril 2011, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Mme Emmy Labovitch, Administrateur et Présidente, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Shoab Khan, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mme Elaine Miskiewicz, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HM11 Hamilton.

Mr André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Executive Director

Référence de publication: 2011060463/28.

(110067010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

MA.GI.KI.ZO. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.938.

—
*Extrait des résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2011*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame **Claudia Herber**, en remplacement de Monsieur **Ivo Kustura**, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme
Ma.Gi.Ki.Zo. Holding S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2011046669/15.

(110052820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Magi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mars 2011

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MAGI INVESTISSEMENTS S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011046671/16.

(110052830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mars 2011 que:

- A démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat:

* BasCorp Services Limited

N° 599502

Palm Grove House

P.O. Box 438

Road Town, Tortola

British Virgin Islands

- A été nommé pour une durée indéterminée au poste de gérant unique en remplacement du gérant démissionnaire:

* Monsieur Peter KATZ, Solliciteur, né à Johannesburg (Afrique du Sud) le 28 octobre 1970, demeurant au 9/6 Nachal Ayalon, Ramat Beit Shemesh, 99644, Israël.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011046674/21.

(110052558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Cre Actif, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 32.896.

—
L'an deux mil onze, le dix mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick RENARD, designer diplômé, né à Roubaix (France), le 16 octobre 1950, demeurant à L-2355 Luxembourg, 11, rue du Puits;

2.- Madame Eva-Maria RISSER, enseignante, née à Bad Kreuznach (Allemagne), le 8 février 1954, demeurant à D-54329 Konz, 3, Rudolf Virchowstrasse.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CRE ACTIF", avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10, rue du Puits, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 282 du 16 août 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 10 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C, numéro 1066 du 12 juillet 2002, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 32.896.

II.- Le capital social fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Patrick RENARD, prénommé, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) à Madame Eva-Maria RISSER, prénommée, deux cent cinquante parts sociales,	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales,	500

III.- Ensuite, Madame Eva-Maria RISSER, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détient de la Société à Monsieur Patrick RENARD, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Ensuite, Monsieur Patrick RENARD, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à la susdite cession de parts sociales, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites par Monsieur Patrick RENARD, designer diplômé, né à Roubaix (France), le 16 octobre 1950, demeurant à L-2355 Luxembourg, 11, rue du Puits.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

VI.- Monsieur Patrick RENARD, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

IX.- L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/ droits ayant servi à la libération du capital social et au paiement de la prédate cession de parts sociales n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Patrick RENARD, Eva-Maria RISSER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2011 Relation: LAC/2011/11626. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011048887/68.

(110053836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1257 Luxembourg, 2, rue Nicolas Braunshausen.
R.C.S. Luxembourg B 110.048.

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAURADA S.A. avec siège social à L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B110048, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 1473 en date du 29 décembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 8 heures sous la présidence de Monsieur Manuel DE CARVALHO MACEDO, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie LANARI, directeur de société, demeurant à Schrassig.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Schrassig à Luxembourg et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte avec la procuration paraphée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Schrassig à Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1257 Luxembourg, 2, rue Nicolas Braunshausen.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à SIX CENT EUROS (600.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: De Carvalho Macedo; Muhovic; Lanari, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011. Relation: EAC/2011/4567. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,00.- €)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047434/52.

(110053579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.